



L'Echo de Minversheim

Bulletin d'information de la commune

N°100 - Février 2020 –

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 3 février 2020

Comptes de gestion 2019 de la Commune et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la « Commune » et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire » pour l'exercice 2019, présentés par le Trésorier –Comptable de TRUCHTERSHEIM,

- constate la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- déclare que les Comptes de gestion du Budget principal de la « Commune » et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire », dressés pour l'exercice 2019 n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Approbation des comptes administratifs 2019

- BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	709 998,52 €	242 459,50 €
DEPENSES	250 147,75 €	447 098,77 €
EXCEDENT/DEFICIT	459 850,77 €	-204 639,27 €
EXCEDENT GLOBAL	255 211,50 €	

- BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	55 364,51 €
DEPENSES	57 773,47 €
DEFICIT	-2 408,96 €

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019

• Budget Principal de la Commune :

Constatant le déficit d'investissement de 204 639,27€, l'excédent de fonctionnement de 459 850,77 € et statuant sur les restes à réaliser (dépenses 91 110 €, recettes 45 110 €)

les résultats sont affectés comme suit :

- **Investissement : 250 639,27 € aux excédents de fonctionnement capitalisés**
- **Fonctionnement : 209 211,50 € à l'excédent de fonctionnement reporté**

• Budget Annexe du Restaurant Scolaire

Le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

2 408,96 € au déficit de fonctionnement reporté

Participation aux charges de fonctionnement du Restaurant Scolaire par les communes adhérentes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le décompte des frais 2019 relatifs aux dépenses de fonctionnement afférentes au Restaurant Scolaire pour la période de janvier 2019 à décembre 2019;
- précise que le montant total des charges est réparti entre les communes au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2019, soit 41,30% pour Alteckendorf, 26,09% pour Ettendorf et 32,61% pour Minversheim.

Les frais avancés par la commune de Minversheim au titre des travaux de secrétariat et de nettoyage s'élèvent à 2 298,02 :

- les frais de la commune d'Alteckendorf s'élèvent à 1 123,43 € ;
- les frais de la commune d'Ettendorf s'élèvent à 575,69 € ;
- les frais de la commune de Minversheim s'élèvent à 598,90 €

Ces frais seront donc virés du Budget annexe du Restaurant Scolaire vers le Budget principal de la commune de Minversheim.

Rénovation des luminaires de la commune

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal du résultat de l'étude menée par la société Eclatec concernant les potentielles économies d'énergie liées au remplacement des luminaires de la commune par des éclairages à technologie LED et l'impact environnemental bénéfique de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide le remplacement de l'éclairage public par des lampes à technologie LED ;
- se base sur le chiffrage estimatif obtenu pour adopter le plan de financement suivant :

○ Travaux + dépenses imprévues	68 705,32 €
○ DETR	48 984,26 €
○ Subvention « valorisation de certificat »	5 980,00 €
○ Fonds propres de la commune	13 741,06 €
- précise que ce projet est conditionné par l'attribution des subventions susmentionnées.

Souscription d'un contrat d'entretien pour les plates-formes élévatrices de la commune

Le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat d'entretien proposé par l'entreprise AEF, fournisseur des plates-formes élévatrice, pour effectuer deux contrôles annuels pour chacun des équipements à hauteur de 563,98 € HT.

Création de poste

Conformément à l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie en session restreinte le 24/09/2019, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 03/02/2020.

Subventions

Le Conseil Municipal retient le versement des subventions suivantes :

- 19,50 € à MATTER Laura pour sa participation à un voyage scolaire à Paris ;
- 500,00 € à Caritas Antenne de Hochfelden pour son action en faveur des personnes en difficulté.

Construction du Groupe Scolaire Nord et accueil périscolaire à Alteckendorf: répartition financière

La Commune de Minversheim arrête la prise en charge des frais liés de construction du Groupe Scolaire Nord (5 500 000 € HT) en fonction de la clé de répartition suivante : 67% à la charge des communes adhérentes et 33 % à la charge de l'intercommunalité, afin de respecter l'équité entre les communes membres qui ont déjà bénéficié de ce type d'infrastructures.

Salle communale : fourniture et pose d'un placard

Les travaux de fourniture et pose d'un placard dans le cellier de la nouvelle salle communale sont confiés à l'entreprise Max Agencement, sise 57 Grand'Rue à Minversheim pour un montant estimé à 1 720,00 € HT.

Accessibilité de l'Eglise : marquages au sol

L'accessibilité de l'église doit être complétée par un marquage au sol adapté aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux sont attribués à l'entreprise Rauscher et consistent en un traitement des marches par engravure, un habillage des contremarches en grès des Vosges, le remplacement du seuil métallique de la porte d'entrée et la pose de clous podotactiles, pour un montant d'environ 3 900 € HT. Les pieds de piliers de part et d'autre de la porte de l'église seront également restaurés.

Divers

Nouveaux arrivants

M. Romain **MARMET**, Mme **Laetitia MENEGAUX** et leurs enfants **Gianni** et **Elena**, au 26 rue de l'Arc-en-Ciel.

M. **Michaël CLOLUS**, Mme **Sophie GERARD** et ses enfants **Guillaume** et **Valentine**, au 36 Rue de l'Arc-en-Ciel.

M. **Frédéric SCHMIDT**, Mme **Caroline KOCHER** et leur fils **Tom**, au 23 A rue Haute.

Qu' ils soient les bienvenus dans notre commune !

Elections municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020 de 8h00 à 18h00

à l'école maternelle.

En cas d'absence, pensez à faire établir une procuration.

Concert de Printemps

L'Entente Musicale Double M organise le **5 avril prochain** son traditionnel concert de Printemps et revisitera le thème du Camping ! Rdv à partir de 16 h à la salle polyvalente de Minversheim. Buvette et petite restauration proposées après le concert. Venez nombreux !

Une Rose, Un Espoir

La prochaine collecte de l'association « une Rose, un Espoir » aura lieu le **SAMEDI le 25 AVRIL 2020**

et permettra de collecter des fonds pour la ligue 67 de recherche contre le cancer.

L'opération 2019 a permis la remise d'un chèque de **47 223 euros**.

Merci de noter cette date dans vos agendas et de réserver le meilleur accueil aux motards!



Don du sang

La prochaine campagne de don du sang aura lieu à Minversheim

le lundi 30 mars 2020.

RDV à partir de 17h00 à la salle polyvalente !



Communiqué de l'Amicale des Pompiers de Minversheim

« L'amicale des sapeurs-pompiers présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020 à tous les habitants de Minversheim et les remercie du chaleureux accueil qui a été réservé à leurs porteurs de calendriers courant novembre 2019.

Elle vous remercie également pour votre fidélité et votre participation importante à leur traditionnelle fête d'été qui aura lieu cette année le 6 juin 2020. »

Venez nombreux soutenir les pompiers et cette tradition qui perdure depuis plus de 60 ans (Pompierfescht) ! »

Sortie de l' ASCLM



35 enfants ont participé à l'après- midi récréative organisée et financée en partie par l' ASCLM. Au programme : trampoline, toboggan, fous rires et un goûter !

Communiqué du SMITOM

Il est désormais possible de déposer gratuitement au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Weitbruch, et ce jusqu'à 1.5T par adresse, les plaques d'amiante-lié provenant d'un usage privé des particuliers, sans déclaration préalable en mairie.

CDSND de Weitbruch: 03.88.72.14.76

Déploiement de la fibre à Minversheim

Suite à la délibération du 28 février 2019, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a autorisé SFR à construire un réseau de fibre optique FTTH (Fiber to the home ou jusqu'à l'abonné) permettant d'avoir des débits internet jusqu'à 50 fois supérieurs à ceux permis par l'ADSL.

En terme de calendrier, les études techniques sont terminées. Les travaux de déploiement vont débuter début 2020 et s'achèveront fin 2021 (cf. méthodologie de déploiement).

A partir de ce nouveau réseau, d'autres opérateurs pourront, s'ils le souhaitent, proposer leurs offres commerciales aux habitants du territoire.

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est une technologie constituée d'un fil de verre ou de plastique (de l'épaisseur d'un cheveu) qui permet la transmission de données numériques. Elle permet de profiter de l'usage d'Internet, de la télévision ou du téléphone fixe. La fibre permet un échange de données à la vitesse de la lumière et donc bien supérieure aux autres technologies comme l'ADSL.

En quoi la fibre optique diffère-t-elle de l'ADSL ?

Dernière technologie adoptée par les fournisseurs d'accès à Internet, la fibre optique ne nécessite pas de ligne téléphonique, contrairement à l'ADSL. D'autre part, à la différence de l'ADSL, les débits permis par la fibre ne sont pas affaiblis du fait de l'éloignement du nœud de raccordement. La fibre optique offre des débits jusqu'à 1Gbit/s contre 20 Mbit/s pour l'ADSL.

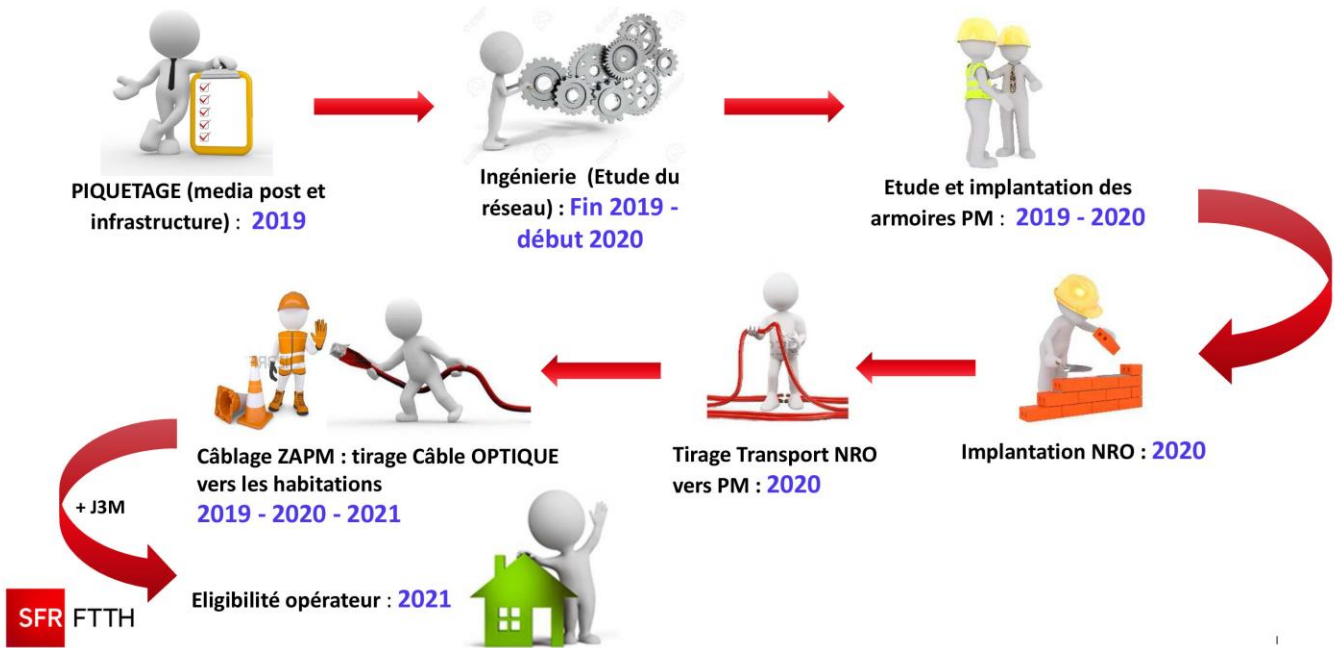
Performance et bénéfices de la fibre à 1Gbit/s

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande et offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.

Concrètement, la fibre permet d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales. Les temps de chargements se réduisent considérablement. Ainsi, les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément. Ils profitent également d'une qualité d'image excellente (qualité HD, 4K) sur plusieurs écrans du foyer et bénéficient de l'ensemble de leurs services simultanément, sans perte de qualité sur l'un d'eux.

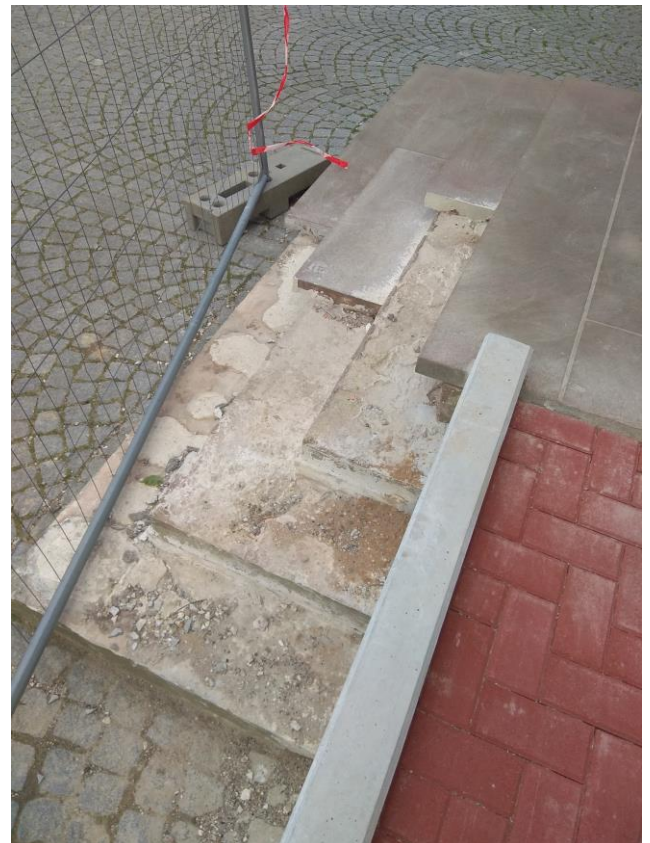
A titre d'exemple, la durée de téléchargement d'un film de 700 Mo ne nécessite que 7 secondes avec la fibre à 1Gbit/s contre 5 minutes avec l'ADSL. De la même façon, une saison de série (10 épisodes, soit 5 000 Mo) se télécharge en 50 secondes avec la fibre à 1Gbit/s contre 45 minutes avec l'ADSL.

METHODOLOGIE DE DEPLOIEMENT



Travaux en cours

Les travaux de mise en accessibilité de l'église ont débuté le 3 février et avancent à grand pas. Ce sera également l'occasion de remettre à neuf le seuil de porte et les pieds de piliers.



Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Lundi : 14h à 16h

Mardi : 17h à 19h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

Pascal Maillet 06.99.53.84.66

p.m.a@free.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompiers : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09